

## EVEIL AUX RESPONSABILITES

### 1. QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une **formation à l'engagement associatif et à l'épanouissement personnel**. Concrètement, c'est : une semaine de stage, qui mêle **sport, débats, culture, formation** autour d'un programme favorisant le développement personnel, le vivre ensemble et la réflexion sur le rôle de l'animateur et l'engagement au sein d'une structure associative.

### 2. POUR QUI ?

Le stage d'éveil aux responsabilités est accessible dès **14 ans jusqu'à 16 ans**. Chaque organisateur a la possibilité de l'ouvrir en fonction des particularités de son territoire dès 13 ans ou jusqu'à 17 ans. Le stage éveil aux responsabilités est ouvert aux **licenciés FSCF**.

### 3. QUELS CONTENUS INCONTOURNABLES ?

La programmation du stage doit comprendre :

- Des séquences **d'expression émotionnelle** (prendre confiance en soi grâce au théâtre) ;
- Un travail sur la **communication** (faire passer un message, la communication non verbale, la communication non violente, écouter l'autre)
- Des ateliers de **conduite de projet** (mettre en place un projet collectif)
- Des **activités sportives et culturelles** (la pratique sportive et culturelle au service du vivre ensemble)

Concrètement : des temps de **formation, des débats, des ateliers, des rencontres avec des personnalités** de la FSCF, des **visites/activités** locales.

Les thématiques abordées : L'adolescence, le corps, l'hygiène et l'alimentation, l'addiction / les médias, les réseaux sociaux / le patrimoine, la nature / le vivre-ensemble, la solidarité, la tolérance...

Le tout en lien avec des **questions contemporaines** et des problématiques de l'actualité.

### 4. QUELS PREREQUIS POUR ORGANISER UN STAGE D'EVEIL ?

#### 4.1 L'ORGANISATEUR

Peuvent organiser des stages d'Eveil aux Responsabilités : **les comités régionaux, les comités départementaux**.

L'organisateur :

- Gère tous les **aspects pédagogiques** dans le respect de la réglementation ACM
- Gère les **aspects administratifs, financiers et d'assurance** de la session.

L'organisateur peut solliciter des subventions auprès de l'Agence Nationale du Sport, du FDVA ou d'instances locales (conseil départemental...).

## 4.2 LA STRUCTURE

L'organisateur doit trouver une structure pour accueillir le stage, qui dispose de **locaux clairs et agréables**, ainsi que **d'une salle de formation** pour le nombre de personnes prévues. Penser également à prévoir une **salle d'activité** assez vaste pour les jeux de communication, l'expression émotionnelle et les pratiques physiques.

A noter que la structure doit mettre à disposition un **hébergement en pension complète ou en gestion libre**. Les jeunes seront accueillis en chambres collectives de 2 à 4 personnes.

## 4.3 L'ENCADREMENT

L'organisateur se doit de recruter une **équipe de formateurs qualifiée** pour l'encadrement d'adolescents dans le cadre d'un ACM, c'est-à-dire une équipe qui dispose des prérogatives nécessaires en termes de **diplômes** pour pouvoir encadrer (diplômes BAFA, BAFD ou équivalent + compétences diverses BAF, formation de formateurs etc.)

La **qualité et la complémentarité** des formateurs est primordiale pour ce type de séjour très axé sur le développement personnel. Il est nécessaire qu'ils disposent de compétences et connaissances variées : informatique, artistique, secourisme, développement de l'enfant, techniques de communication...

Il est important qu'un formateur au moins ait suivi la **formation de formateurs dédiée à l'Eveil aux Responsabilités**. Les autres formateurs issus du comité pourront être formés lors de la session.

## 5. LA PROCEDURE

Tout comité souhaitant organiser un séjour d'Eveil aux Responsabilités est invité à contacter la chargée jeunesse du siège : [helene.bordeyne@fscf.asso.fr](mailto:helene.bordeyne@fscf.asso.fr), qui vous fournira : **le cahier des charges, le référentiel de la formation et un listing de formateurs en capacité d'encadrer ou de former** des encadrants.

Au préalable, il sera demandé de « **déclarer** » **auprès du siège la session prévue**. Le siège se tient à disposition pour accompagner les comités :

- Dans les démarches liées à la déclaration ACM ;
- Pour apporter une aide juridique si besoin ;
- Pour relayer les informations sur le site de la Fédération

Suite au séjour, transmettre un bilan et un « retour sur » au siège.

## 6. QUELLES RETOMBÉES POUR LE COMITE ?

L'organisation de ce type de formation est un investissement pour le comité. A terme, celle-ci permet :

- De **fidéliser un réseau de jeunes** licenciés sensibles aux valeurs de la FSCF et qui constitueront la relève de la fédération (bénévoles, dirigeants)
- De **diversifier** les activités du comité et de faire rayonner le projet éducatif de la fédération sur son territoire
- De faire le lien avec le **réseau BAFA** et avec les animateurs formés à la FSCF